

**ORDONNANCE N° 08/029 DU 27 MARS 2008 PORTANT APPROBATION DES ACCORDS DE
FINANCEMENT / DON N° H296-DRC**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 79, 213, 214 et 221 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi financière n° 83-003 du 23 février 1983, spécialement en ses articles 9 et 17 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu les accords de financement Don n° H296-DRC conclus en date du 04 octobre 2007 entre l'Association Internationale de Développement et la République Démocratique du Congo ;

Sur proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ORDONNE :

Article 1^{er} :

Sont approuvés les accords de financement / Don n° H296-DRC conclus en date du 04 octobre 2007 entre l'Association Internationale de Développement et la République Démocratique du Congo au titre d'appui au projet de Marché d'Electricité Domestique et à l'exploitation (PMEDE).

Article 2 :

La présente Ordonnance entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 27 mars 2008

Joseph KABILA KABANGE

Antoine GIZENGA
Premier Ministre

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le 28 mars 2008

Le Cabinet du Président de la République

Raymond TSHIBANDA N'TUNGAMULONGO
Directeur de Cabinet